



# Nathalie Beaudemoulin, pôle ACPR Fintech Innovation

La data représente un « potentiel de changement majeur »

**Nathalie Beaudemoulin, coordinatrice du pôle ACPR Fintech Innovation, Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), s'exprime sur l'évolution du pôle créé en juin 2016 et apporte sa vision sur les enjeux réglementaires et stratégiques caractérisant le secteur.**

PROPOS RECUEILLIS PAR ANDRÉA TOUCINHO PHOTOS CYRIL ETIEN

### Quel est le positionnement de l'ACPR face aux évolutions réglementaires des marchés de la banque et des paiements ?

La réglementation qui caractérise actuellement les marchés de la banque, des paiements et de l'assurance est très largement de source européenne. L'ACPR apporte son expertise technique aux Pouvoirs publics français dans les travaux de préparation des textes ainsi que dans les travaux de transposition en droit français. La seconde directive sur les paiements (DSP2), applicable en janvier 2018, nous apparaît, à ce titre, comme l'une des réglementations porteuses d'évolution significatives pour le secteur financier, avec plusieurs axes. D'une part, l'axe de la compétition. La Commission européenne souhaite de manière constante introduire une plus forte compétition afin de réduire les tarifs dans le domaine des paiements, au profit des consommateurs. La première directive en matière de paiement, la DSP1 avait sorti le paiement du seul monopole bancaire, favorisant l'émergence de nouveaux acteurs dans ce domaine. La DSP2 permettra elle aussi l'émergence de nouvelles activités et une pression à la baisse sur les tarifs. Le second axe est celui de la sécurité. La DSP2 la renforce grâce à la généralisation de l'authentification forte dans toute l'Europe. Dans ce domaine, il convient de préciser que la France est en avance, la Banque de France ayant de longue date pris position sur ce sujet important afin d'inciter les acteurs à sécuriser les paiements à distance.

Le troisième axe a trait aux données de paiement des clients, logées dans les banques, et à leur ouverture à de nouveaux acteurs. C'est un domaine qui représente un potentiel de changement majeur, les banques devant ouvrir les données de paiement de leurs clients à de nouveaux acteurs que sont les initiateurs de paiement et les agrégateurs d'informations sur les comptes. Cette évolution doit être mise en parallèle avec le règlement européen sur la protection des données personnelles qui a été adopté en avril 2016 (applicable en mai 2018), qui instaure la portabilité des données personnelles. Au final les données seront donc plus accessibles et plus fluides. La capacité à capter les données et à les valoriser est au cœur des enjeux liés à la transformation digitale et aux nouvelles concurrences dans le secteur financier. Face à ces nouvelles évolutions, l'ACPR



reste attentive, ouverte à l'innovation tout en assurant sa mission qui consiste à veiller à la stabilité financière, à assurer la protection des consommateurs et à lutter contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

### Quelle est la situation du pôle Fintech Innovation un an après sa création en juin 2016 ? Quels premiers retours terrain avez-vous ?

Le pôle Fintech Innovation créé en juin 2016 se renforce. Nous avons ainsi recruté deux collaborateurs, l'un au profil ingénieur, en lien avec notre suivi des innovations technologiques telles que la blockchain ou encore le big data associé à l'intelligence artificielle, et l'autre au profil plus économiste, susceptible de suivre l'évolution des plates-formes collaboratives. Cela confirme que l'ACPR se dote des moyens et des profils nécessaires pour faire face aux évolutions technologiques majeures à l'œuvre dans le secteur financier. Parmi les sujets suivis figurent la préparation du marché à la DSP2 et des innovations que cela implique comme l'arrivée de plates-formes digitales liées à l'agrégation d'informations sur les comptes, l'émergence de néo-banques, ainsi que les sujets réglementaires, à savoir notamment la façon dont les différents intermédiaires peuvent collaborer entre eux et l'enjeu du cumul, par un même acteur, des différents services d'intermédiation qui constitue un réel mouvement de fond. Nous suivons également les sujets liés au crowdfunding et notamment l'évolu-

tion des différentes plates-formes, ainsi que les sujets liés à l'assurance, à savoir la digitalisation de l'intermédiation, l'assurance collaborative, les enjeux liés à la valorisation des données pour la prévention et la tarification, ou encore les projets impliquant l'Internet des objets dans ce secteur. Nous sommes convaincus qu'il existe une réelle vague technologique dans le domaine de l'assurance, bien que celle-ci soit peut-être moins visible que celle inhérente au secteur bancaire. La blockchain est également un domaine que nous suivons de près en lien avec le Lab de la Banque de France qui vient de voir le jour et qui nous permet, grâce à des travaux réalisés en commun avec la Banque de France, d'opérer une réelle approche pragmatique sur les sujets innovants.

L'intelligence artificielle constitue également une innovation que nous souhaitons appréhender à court/moyen terme. Nous nous impliquons de plus en plus sur les sujets de regtechs, qui sont des solutions innovantes pour aider les acteurs financiers à assurer leur conformité, ainsi que sur les projets de suptech, qui sont eux sont à destination du superviseur, pour l'aider dans ses travaux.

### Outre la Banque de France que vous venez de citer, avec quelles autres entités collaborez-vous dans cette veille du marché ?

Nous travaillons beaucoup avec l'Autorité des marchés financiers (AMF) qui possède une division parallèle à la nôtre, et disposons avec cette enti-

té d'une vision commune sur ce sujet. Nous travaillons aussi bien entendu avec les acteurs du marché, dans le cadre d'entretiens bilatéraux, ainsi que lors de notre Forum Fintech qui s'est réuni quatre fois depuis son lancement en juillet 2016. Nous sommes aussi en lien avec Station F, avec le pôle de compétitivité Finance Innovation et les incubateurs des banques et des assurances. Notre objectif est d'apporter notre expertise réglementaire le plus tôt possible dans le montage des projets, afin d'assurer la prise en compte des principes réglementaires bien en amont. C'est ce que nous appelons la « compliance by design ».

### **Quels sont d'après vous les principaux enjeux auxquels seront confrontés les fintechs à court et moyen terme ?**

Le principal défi des nouveaux acteurs qui entrent sur le marché financier français –un marché assez mature et aux marges tendues- reste le défi de la rentabilité. Cela implique de surmonter plusieurs challenges : imaginer et concevoir un produit attractif, dans un marché assez saturé. Trouver ensuite son marché, sa clientèle, ce qui veut dire qu'il faut que la mise sur le marché du produit coïncide avec l'appétence des clients. Le fait d'émettre une réelle proposition de valeur est un défi fondamental. L'autre enjeu primordial, est celui de la conformité. Elle est indispensable pour générer la confiance des clients, qui confient leur argent et/ ou leurs données. Elle est aussi indispensable pour générer la confiance des investisseurs et des partenaires, notamment des autres entreprises financières.

### **La tendance semble être à la collaboration entre nouveaux acteurs et entités financières traditionnelles. Comment réagissez-vous à cette réalité ?**

Tout à fait. C'est la logique que nous observons en France. Il s'agit d'une logique de bonne intelligence : pour avoir une taille suffisante, les nouveaux acteurs doivent accéder à une base de clientèle plus large qu'ils pourraient mettre du temps à acquérir par eux-mêmes. Parallèlement, les acteurs traditionnels sont en veille et souhaitent intégrer des pépites qui boosteront leur marché. Le partenariat entre nouveaux acteurs et entités traditionnelles nous semble donc une évolution naturelle sous réserve que les innovations ne soient pas étouffées et que cela se déroule dans un cadre sécurisé

pour les clients. Toutefois, cela n'est pas la seule évolution possible, certains acteurs innovants pouvant souhaiter privilégier une approche plus indépendante.

### **Quelle est la situation de la France par rapport à ses voisins européens dans ce domaine ? Comment l'ACPR coordonne-t-elle ses travaux avec les instances européennes et internationales ?**

La France est très dynamique en matière de fintechs et de technologies financières. Ainsi beaucoup d'entreprises financières développent des projets sur l'intelligence artificielle en lien avec le big data. Nous sommes dans le peloton de tête au niveau européen. L'ACPR, en tant qu'Autorité de supervision, travaille en étroite collaboration avec les instances européennes et internationales qui sont fortement impliquées sur les sujets de transformation digitale du secteur financier. Par exemple, dans le cadre du groupe de travail que le préside à l'Autorité bancaire européenne, nous venons de publier un rapport d'analyse sur les usages innovants des données des clients par les institutions financières et le cadre réglementaire applicable en la matière. Nos travaux nous permettent d'être en veille sur les autres marchés en Europe et au plan international, afin de percevoir des tendances qui arrivent en France. Ainsi, il est très intéressant d'observer des marchés tels que l'Afrique qui est caractérisée par des potentialités importantes en matière de mobile banking. Un chiffre que la Banque mondiale, qui travaille sur l'inclusion financière, nous a communiqué est particulièrement emblématique : deux milliards de personnes dans le monde ne sont pas bancarisées dont un milliard possèdent un mobile : preuve que le potentiel d'inclusion financière par l'innovation technologique existe. Outre cette veille sur différents pays, notons que des acteurs étrangers viennent également spontanément nous voir, la France étant considérée comme un marché avec une population jeune compte tenu de notre natalité, un marché d'avenir pour une finance plus digitale, un marché qui ouvre les portes de l'Europe.

### **Quelles sont les priorités du pôle Fintech Innovation en 2017-2018 ?**

Notre priorité est de recevoir les fintechs qui souhaitent nous rencontrer et leur apporter notre expertise. Notre but est d'être le plus présent et de répondre à

leurs questions le plus vite possible. En ce moment nous avons au moins un meeting par jour avec un acteur innovant (start-up ou acteur établi qui nous présente un projet innovant), et nous mobilisons les experts de notre réseau interne (qui compte 18 experts) pour répondre aux questions des porteurs de projets. L'année 2018 sera également consacrée à la mise en place de la DSP2 qui va rester un sujet important. A ce titre, nous travaillons étroitement avec nos collègues de la direction des agréments qui traite des nouveaux agréments. Nous continuerons à travailler sur les regtechs et la suptech, notamment avec l'appui du Lab de la Banque de France qui vient de lancer un appel à projet, et nous lançons des travaux de réflexion sur les enjeux de régulation liés l'intelligence artificielle.

### **Quelles sont vos prévisions sur l'évolution du secteur des fintechs compte tenu, notamment, des évolutions géopolitiques qui ont marqué les années 2016-2017 comme le Brexit ?**

Le Brexit est un sujet spécifique qui est déjà appréhendé côté ACPR grâce à un dispositif d'agrément accéléré destiné aux acteurs déjà agréés au Royaume-Uni qui souhaitent ouvrir une filiale en France. Nos experts anglophones de la Direction des agréments de l'ACPR sont mobilisés sur ce sujet. S'agissant de la transformation digitale du secteur financier différents scénarii sont envisagés, plus ou moins impactants pour les acteurs existants. Premier scénario : les banques vont coopérer avec les nouveaux acteurs dans le but d'enrichir les services financiers, tendance que nous qualifions de « better bank » et qui nous semble assez plausible au regard des nombreux rapprochements que nous observons actuellement. Cela suppose des acteurs plus ouverts, offrant des API à leurs partenaires, en vue d'enrichir leur offre de produits et de conserver la relation client. Deuxième scénario, plus extrême, la disruption complète des banques et des assureurs existants, apparaît pour le moment moins envisageable en France. Enfin, un scénario intermédiaire peut être envisagé qui consiste en une fragmentation du marché avec une multiplication de petits acteurs se positionnant sur un produit ou un service particulier. Ce scénario qui reste possible, et apparaît favorisé par des régulations comme la DSP2, bien qu'il soit complexe de trouver des niches rentables sur le long terme.